

REUNION DU 19 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Présents : Mmes et Ms., BLIN Philippe, DRABIK Jean-Joseph, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GONNORD Pascal, GOURCON Jean-Marc, MAGNERON Sébastien, MANTEAU Corinne, MARTIN François, MOINARD Philippe, MOREAU Monique, MORIN Jean-Luc, ROULLEAU Claude et THIOU Sylviane.

Absents : Mmes CHAMPION Christine, et TRILLAUD Chantal.

Excusés : Mme et M. BARANGER Fabrice et BONNEAU Christine.

Secrétaire de séance : M. MAGNERON Sébastien.

Monsieur BARANGER Fabrice, absent excusé, a donné un pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Madame BONNEAU Christine, absente excusée, a donné un pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance en sa qualité de Maire et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 21 novembre 2013. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR du 19 décembre 2013

| | |
|-----------|--|
| 201312-1 | Marché de travaux – Aménagement RD 740 . |
| 201312-2 | Marché de travaux – Aménagements de sécurisation du bourg. |
| 201312-3 | Subventions annuelles. |
| 201312-4 | Location des salles municipales : tarifs 2014. |
| 201312-5 | Cartes de pêche : tarifs 2014. |
| 201312-6 | Autres tarifs : tarifs 2014. |
| 201312-7 | Prestations de services : tarifs 2014. |
| 201312-8 | Marché de travaux – aménagements de l'école. |
| 201312-9 | Rémunération de stagiaire. |
| 201312-10 | Eclairage public – marché de travaux et délibération modificative |
| 201312-11 | Effacement de réseaux – Rue Saint-Martin – Enfouissement réseaux téléphonie. |
| 201312-12 | SIVOM de Prahecq – acquisitions de matériels. |
| 201312-13 | Remboursement de frais – Budgets Commune et assainissement. |
| 201312-14 | Transfert de voirie – Allée des jardins |
| 201312-15 | Délibération modificative – budget assainissement. |
| 201312-16 | Bibliothèque municipale – Pilon. |
| 201312-17 | Intercommunalité – Recours. |
| 201312-18 | Structure de jeux aux écoles. |
| 201312-19 | Délibération modificative – Budget commune |

D201312-01 MARCHÉ DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 740

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que le 06 décembre 2013, une réunion préparatoire a été organisée entre EIFFAGE T.P., VERDI INGENIERIE, le Conseil Général 79 (Messieurs HERISSE et CANTET) et la commune de Prahecq.

En ce qui concerne la structure de chaussées, la réalisation d'essais de déflexion sur la RD 740 est rendue nécessaire. Monsieur MARTIN François présente le devis d'EIFFAGE T.P. pour la réalisation desdits essais pour un montant de 1 837.50 euros H.T.. Il informe les membres du Conseil que les coûts éventuels liés à la reprise de structure sont pris en charge par le CG79.

Monsieur MARTIN François précise que l'extension de l'emprise des travaux a été discutée, soit l'extension des travaux sur la RD 740 depuis le croisement de la rue de la Croix Naslin jusqu'à la rue du Pont Picard.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent l'extension de l'emprise des travaux sur la RD 740 depuis le croisement de la rue de la Croix Naslin jusqu'à la rue du Pont Picard.
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent à ladite extension des travaux ;
- acceptent le devis d'EIFFAGE T.P. pour la réalisation des essais de déflexion sur la RD 740 pour un montant de 1 837.50 euros H.T. et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer ledit devis ;
- décident d'affecter les dépenses relatives à l'extension des travaux et à la réalisation d'essais de déflexion à l'opération n°0267 « Voirie ».

D201312-02 MARCHÉ DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENTS DE SECURISATION DU BOURG

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente la décomposition de la mission de GROUPE ETUDE – NICOLET , relative à l'étude de continuités piétonnes sur la traversée du bourg.

Il précise qu'une tranche ferme de 1 320 euros H.T. et une tranche conditionnelle de 3 390 euros H.T. seraient programmées.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter la mission de GROUPE ETUDE - NICOLET relative à l'étude de continuités piétonnes sur la traversée du bourg pour un montant de 1 320 euros H.T. (tranche ferme) et 3 390 euros H.T. (tranche conditionnelle) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0267 « Voirie ».

D201312-03 SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser les subventions annuelles suivantes aux associations :

| ASSOCIATIONS | Subventions allouées |
|--|----------------------|
| Hand-Ball Club | 2 909,83 € |
| Jumelage Prahecq Gleï | 317,30 € |
| Tennis Club | 1 061,21 € |
| Club Cyclo | 675,99 € |
| Amicale des Sapeurs Pompiers | 295,02 € |
| Société d'Education Populaire | 420,24 € |
| Union Sportive Prahecquoise | 2 849,34 € |
| Anciens Combattants | 171,92 € |
| A.C.C.A. | 496,65 € |
| A.D.M.R. | 406,44 € |
| Amicale des Secouristes | 289,71 € |
| Coopérative scolaire école maternelle de Prahecq | 626,11 € |
| Coopérative scolaire école primaire de Prahecq | 972,07 € |
| Gymnastique Volontaire | 422,36 € |
| Amicale des donateurs de sang | 232,40 € |
| L'Atelier aux couleurs | 232,40 € |
| A.I.P.E. | 171,92 € |
| Association "les Lutins" | 201,63 € |
| MX Prahecq | 196,32 € |
| Prahecq Dance Company | 199,51 € |
| Prévention routière | 29,71 € |
| Association de défense des cultures | 146,45 € |
| Association Valentin Haüy | 29,71 € |
| Association lutte contre le cancer | 29,71 € |
| Protection civile | 29,71 € |
| Association des paralysés de France | 29,71 € |
| Banque Alimentaire des D-S | 176,16 € |
| Ecole Prahecquoise de Taekwondo | 591,09 € |
| La Crinière Prahecquoise | 177,22 € |
| V.M.E.H | 110,37 € |
| Coppelia | 197,68 € |
| Yaka Chanter | 197,68 € |
| A.C.A.P. | 530,60 € |

D201312-04 LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES : TARIF 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location des salles communales à compter du 1er janvier 2014 compte tenu de l'augmentation des charges d'entretien des salles :

| PENALITES | | Tarif |
|---|--|--------------------|
| Entretien des salles | | 119.31 € |
| MPT | | Tarif |
| 1 salle | | 66.24 € |
| 2 salles | | 87.57 € |
| W-E 1 salle | | 99.70 € |
| W-E 2 salles | | 132.44 € |
| CLAN DE LA CHAUME | | Tarif |
| Buvette | | 66.27 € |
| SALLE DES FETES | | Tarif |
| Buffet Particuliers Commune | | 144.45 € |
| Buffet Particuliers Hors Commune | | 231.87 € |
| Réunion Hors commune | | 87.50 € |
| Vin d'honneur | | 79.27 € |
| RESERVATION | | Tarif |
| Chaise | | 0,58 € |
| Table | | 3,18 € |
| CHÂTEAU DE LA VOUTE | | Tarif (TTC) |
| Cuisine | | 74.87 € |
| Salles + cuisine | | |
| Particuliers et Associations de la Commune | | |
| 1 journée | | 186.93 € |
| Week-End | | 278.04 € |
| Particuliers et Associations Hors Commune | | |
| 1 journée | | 325.37 € |
| Week-End | | 494.58 € |
| LAITERIE | | Tarif |
| Particuliers de la Commune | | |
| 1 journée | | 132.54 € |
| Week-End | | 192.82 € |
| Particuliers et Associations Hors Commune | | |

| | |
|-----------|----------|
| 1 journée | 265.09 € |
| Week-End | 362.08 € |

Le Conseil décide qu'une facturation minimale de 5 euros pour la location de chaises ou de tables sera appliquée dans le cas d'une utilisation inférieure à ce montant.

D201312-5 CARTES DE PECHE – TARIF 2014

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le tarif des cartes de pêche au Clan de la Chaume à compter de la saison 2014 :

| PECHE | Tarif |
|--------------------|--------------|
| Carte à la journée | 5,25 € |
| Carte annuelle | 20,65 € |

D201312-6 AUTRES TARIFS – TARIFS 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'assainissement qui seront applicables à compter du 1er janvier 2014 :

| ASSAINISSEMENT | Tarif |
|----------------------------|--------------|
| Taxe au m3 d'eau consommée | 1,56 € |
| Abonnement semestriel | 30,00 € |

D201312-7 PRESTATIONS DE SERVICES – GARDERIE CENTRE DES ADOLESCENTS ET ECOLE DE MUSIQUE - TARIF 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des prestations de service qui seront applicables à compter du 1er janvier 2014 :

| GARDERIE | Tarif |
|--|--------------|
| Par enfant et par garderie | 0,85 € |
| MUSIQUE | Tarif |
| Formation musicale (Par trimestre) | 39.69 € |
| Formation instrumentale (Par trimestre) | 41,97 € |

| CENTRE ADOS | Tarif |
|--------------------------|--------------|
| DEMI JOURNEE | |
| Adolescents commune | 11,51 € |
| Adolescents Hors commune | 13,69 € |
| JOURNEE | |

| | |
|--------------------------|---------|
| Adolescents commune | 17,51 € |
| Adolescents Hors commune | 20,75 € |

| PHOTOCOPIES | Tarifs |
|---|---------|
| Personnel Associations communales | |
| 100 premières photocopies A4 recto noir et blanc | Gratuit |
| A partir de la 101 photocopie A4 recto noir et blanc | 0,04 € |
| Autres utilisateurs | |
| Photocopie noir et blanc A4 verso | 0,15 € |

Le Conseil décide qu'une facturation minimale de 5 euros pour la garderie sera appliquée dans le cas d'une utilisation annuelle inférieure à ce montant. En outre, le Conseil décide qu'une facturation minimale de 5 euros pour les photocopies réalisées par les associations sera appliquée dans le cas d'une utilisation annuelle inférieure à ce montant.

D201311-08 MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENTS AUX ECOLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle aux membres du Conseil les projets d'aménagement suivants (plans joints au présent compte-rendu) :

- W-C pour les garçons à l'école élémentaire ;
- préau dans la cour de l'école maternelle ;
- bâtiment de stockage à l'entrée de l'école maternelle.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil la mission de maîtrise d'œuvre de VIGNIER Architecte dans le cadre des travaux d'aménagements des éléments précités, soit une mission globale de 27 000 euros H.T. pour un montant prévisionnel de travaux de 270 000 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter la mission de maîtrise d'œuvre de VIGNIER Architecte relative aux aménagements aux écoles de Prahecq pour un montant de 27 000 euros H.T. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0262 « Groupe scolaire » .
- la modification budgétaire suivante :
 - 2315-0262 « Groupe scolaire » : + 32 292 euros en dépense ;
 - 2313-0251 « Château de la Voûte » : - 32 292 euros en dépense.

D201311-09 REMUNERATION DE STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a accueilli durant trois mois, Madame DESERBAIS Anne, stagiaire du Centre gestion dans le cadre de la formation des secrétaires de mairie.

Il précise les missions assurées durant cette période et propose qu'une gratification lui soit accordée à raison de 1 200 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent qu'une gratification soit accordée à Madame DESERBAIS Anne pour un montant de 1 200 euros compte tenu du travail réalisé lors de son stage à la commune de Prahecq.

D201312-10 ECLAIRAGE PUBLIC – DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la remise aux normes de lanternes vétustes, en panne, impossible à ouvrir ou hors service n'avait pas été incluse dans le marché de remise aux normes de l'éclairage public signé avec l'entreprise SEOLIS.

Le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à transmettre un courrier à SEOLIS afin de :

- Connaître les raisons justifiant l'absence de traitement de certaines lanternes dans le cadre du marché de base de la remise aux normes de l'éclairage public quand bien même ces lanternes auraient été jugées « vétustes », « en panne » ou « hors service » ;
- Connaître le détail des prix unitaires communiqués sur le devis complémentaire, comparativement aux prix unitaires précisés dans le marché de remise aux normes ;
- Connaître le détail des lanternes traitées au titre de la mise aux normes sécuritaires.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la réponse de SEOLIS selon laquelle *« lors de la réalisation des travaux du marché « Entretien, maintenance et dépannage sur le réseau d'éclairage public », les équipes techniques ont pu détecter un certain nombre de lanternes qui, bien que présentant une bonne apparence depuis le sol, était en réalité en mauvais état »*.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'inclure dans l'opération n°0273 « Eclairage public », tout changement de lanternes qui n'auraient pas été éventuellement inclus dans le marché de remise aux normes. Il propose d'ouvrir des crédits à cette opération pour 2014 à hauteur de 30 000 euros.

Monsieur le Maire évoque par ailleurs que SEOLIS présente un devis de 6 920.27 euros H.T. pour la reprise des 19 lanternes défectueuses.

A l'unanimité, après discussions et compte tenu la nécessité de rétablir le fonctionnement de l'éclairage public, les membres du Conseil décident :

- d'inclure dans l'opération n°0273 « Eclairage public », tout changement de lanternes qui n'auraient pas été éventuellement inclus dans le marché de remise aux normes ;
- de programmer pour le budget 2014 une ouverture de crédits de 30 000 euros à cette opération afin de tenir compte des changements de lanternes défectueuses ;
- d'accepter le devis de 6 920.27 euros H.T. de l'entreprise SEOLIS pour la reprise des 19 lanternes défectueuses ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.
- la délibération modificative suivante :
 - 2313-0251 « Château de la Voûte » : - 8 276.64 euros en dépense ;
 - 2315-0273 « Eclairage public » : + 8 276.64 euros en dépense.

D201312-11 EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE SAINT-MARTIN – ENFOUISSEMENT RESEAU ECLAIRAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGNERON Sébastien.

Monsieur MAGNERON Sébastien rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Saint-Martin, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux) pour l'effacement des réseaux aériens.

La commune, dans le cadre de cette opération, assure la prise en charge de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public ainsi que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique, hors fournitures à la charge de ORANGE.

En ce qui concerne l'enfouissement du réseau téléphonique, l'entreprise INEO présente un devis de 27 166 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le devis de 27 166.28 euros H.T. de l'entreprise INEO COFELY pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0275 « Effacement de réseaux » ;
- la délibération modificative suivante :
 - 2315-0267 « Voirie » : - 32 490.87 euros en dépense ;
 - 2315-0275 « Effacement de réseaux » : + 32 490.87 euros en dépense.

D201312-12 SIVOM DE PRAHECQ ET SICTOM DE LOUBEAU – ACQUISITION DE MATERIELS

Monsieur le Maire précise que la tronçonneuse du SIVOM n'a pas d'acquéreur à ce jour. Il propose que la commune s'en porte acquéreur pour un montant de 290 euros H.T..

Il propose par ailleurs de se porter acquéreur d'un godet pour un montant de 300 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de se porter acquéreur de la tronçonneuse du SIVOM pour un montant de 290 euros H.T. et d'un godet pour un montant de 300 euros auprès du SICTOM DE LOUBEAU;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent ;
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0230 « Acquisition de matériels ».

D201312-13 REMBOURSEMENT DE FRAIS – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les frais engagés par la commune pour la gestion de son assainissement.

Il précise qu'un équivalent temps-plein est affecté au fonctionnement de la station auquel s'ajoutent les astreintes assainissement en semaine, les astreintes Week-End ainsi que les frais de déplacement d'un véhicule Clio.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les frais occasionnés peuvent être répartis comme suit :

- Frais de personnel : 35 430.64 euros ;
- Frais d'astreinte : 6 368.50 euros ;
- Frais de déplacement : 1 335.40 euros.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

- de procéder aux remboursements des frais engagés sur le budget communal par le budget assainissement pour un montant de 43 134.54 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.
- d'imputer ces dépenses recettes de la façon suivante :

| Budget commune | | Budget assainissement | |
|-----------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|
| | | | |
| Article 70841 | 41 799,14 € | Article 6215 | -41 799,14 € |
| Article 70872 | 1 335,40 € | Article 6287 | - 1 335,40 € |
| Total | 43 134,54 € | Total | -43 134,54 € |

- la modification budgétaire suivante – budget assainissement :
 - 6287 – 011 en dépense : - 10 000 euros (fonctionnement)
 - 6215 – 012 en dépense : + 10 000 euros (fonctionnement)

D201312-14 TRANSFERT DE VOIRIE – ALLEE DES JARDINS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal présente aux membres du Conseil le projet de rétrocession de la voirie de l'allée des jardins.

Il propose d'inscrire l'inscription dans le domaine public communal cette voirie dans un an, sous réserve de l'état de la voirie et des espaces verts.

Le Conseil accepte d'inscrire l'inscription dans le domaine public communal cette voirie dans un an, sous réserve de l'état de la voirie et des espaces verts.

D201312-15 DELIBERATION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, décide la modification budgétaire suivante sur le budget assainissement :

- 2315-23 en dépense (réel) : - 1 867.16 euros en dépense ;
- 2031-20 en dépense (réel) : + 1 867.16 euros en dépense.

Monsieur le Maire précise que des amortissements de subventions versées dans le cadre des travaux de réalisation d'une nouvelle station d'épuration avaient été initialement prévues au BP 2013 assainissement (777-042 Quote-part des subventions : 8 156.06 euros / 1391-040 Subventions d'équipement : 8 156.06 euros).

Compte tenu du fait que les dépenses liées à la réalisation de ladite station seront amorties un an après l'intégration des travaux, soit en 2014, le Conseil municipal décide d'amortir les subventions versées l'année suivant les intégrations de travaux.

D201312-16 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – PILON

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURCON Jean-Marc.

Monsieur GOURCON Jean-Marc présente aux membres du Conseil la demande de pilon 2013 de la bibliothèque municipale concernant :

- 120 documents (Romans et Policiers – Littérature adulte) ;
- 46 documents (Romans et biographies – Littérature adolescente) ;
- 69 documents (Romans – Littérature jeunesse) ;
- 60 documents (documentaires jeunesse) ;
- 191 périodiques.

Il précise que la demande de pilon se justifie pour les documents :

- En mauvais état ;
- Non empruntés depuis 3 ans et plus (2ans pour les périodiques) ;
- Anciens (Plus de 10 ans et 2 ans pour les périodiques) ;
- Obsolètes.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident l'élimination des documents présentés et acceptent la demande de pilon ci-dessus présentée.

D201312-17 INTERCOMMUNALITE – RECOURS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°D201307-01, le Conseil municipal avait décidé de se joindre aux procédures engagées par la C.C.P.C. dont le Président a été autorisé par délibération du 17 juin 2013, à mettre en œuvre les recours et procédures permettant de contester et de faire annuler l'arrêté du 29 mai 2013, de même qu'à en suspendre l'application dans l'attente d'une décision définitive des juridictions compétentes.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de poursuivre les recours et procédures visant à annuler l'arrêté préfectoral n°2013149-0003 du 29 mai 2013 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunal (E.P.C.I.) issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Niort (C.A.N.) et de la Communauté de Communes Plaine de Courance (C.C.P.C.), et du rattachement de la Commune de Germond-Rouvre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

D201312-18 STRUCTURE DE JEUX AUX ECOLES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'acquisition d'une structure de jeux pour enfants à l'école maternelle.

Il précise que la vétusté de la structure actuelle impose, pour des raisons de sécurité, de renouveler la structure dans son ensemble.

Monsieur le Maire propose après présentation, de donner une suite favorable au devis de PCV COLLECTIVITES relatif à l'acquisition d'une structure multi-activités pour un montant de 3 361 euros H.T.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter devis de PCV COLLECTIVITES relatif à l'acquisition d'une structure multi-activités pour un montant de 3 361 euros H.T. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent ;
- d'imputer cette dépense à l'opération n°262 – Groupe scolaire.

D201312-19 DELIBERATION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Les membres du Conseil décident la modification budgétaire suivante :

- 0251 – 2313 en dépense (réel) : - 25 000 euros ;
- 0220-2313 en dépense (réel) : + 25 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu une lettre de remerciements de l'association l'Ateliers aux couleurs pour l'acquisition d'une table adaptée à l'activité de cette association.